



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 14-10-2025 /

Dossier complet le : 14-10-2025 /

N° d'enregistrement : 006995/KK P

1 Intitulé du projet

Realisation des aménagements cyclables de la « dorsale velo » suite au schema directeur cyclable de Caux Seine Agglo

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

CA CAUX SEINE AGGLO

Raison sociale

Caux Seine agglo

N° SIRET

20001070000017

Type de société (SA, SCI...)

Etablissements publics

Représentant de la personne morale ☒ Madame

☐ Monsieur

Nom

LUTROT

Prénom(s)

Virginie

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6. Infrastructures routières	(les ponts, tunnels et tranchées couvertes supportant des infrastructures routières doivent être étudiés au titre de cette rubrique)., 6C

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Creation d'une liaison cyclable sur un lineaire total de 15,8 km, dont - 9,8 km sur route departementale ; - 3.7 km en site propre (voie verte ou piste cyclable) - 12,1 km en site partage (CVCB, zone 30...)

4.2 Objectifs du projet

Le projet porte sur l'aménagement de liaisons cyclables sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Caux Seine Agglo (CSA). Ces aménagements font suite au schéma directeur cyclable territorial approuvé le 14 décembre 2021. La liaison cyclable concerne un itinéraire identifié comme prioritaire à l'échelle du territoire, il s'agit de la dorsale vélo de la vallée du Commerce, qui permettra de relier Port-Jérôme-sur-Seine à la gare de Breauté-Beuzeville.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Tronçon 1 : Aménagement d'une voie verte comprenant une aire de repos. Tronçons 2 et 3 : Ajout de jalonnement, de panneaux et logo cycle. Mise en place de zone 30. Tronçon 4 : Création ponctuel d'une voie verte. Mise en place de zone 30 et de chaussée à voie centrale banalisée. Tronçon 5 : Ajout de jalonnement, de panneaux et logo cycle. Tronçon 6 : Création d'une piste cyclable bidirectionnelle. Tronçon 7 : Ajout de jalonnement, de panneaux et logo cycle. Mise en place de zone 30. Tronçon 8 : Création potentielle d'un carrefour à feu. Mise en place de zone 30. Tronçon 9 : Ajout de jalonnement, de panneaux et logo cycle. Mise en place de zone 30. Tronçon 10 : Création d'une voie verte sur une partie du tronçon. Les candélabres existants devront également être déplacés au niveau de la voie verte créée. Quelques arbres devront également être abattus. Une aire de repos est de plus prévue le long du tronçon 10 dans la zone enherbée. Des plantations d'arbres et d'arbustes compléteront l'aménagement de l'aire. Mise en place de zone 30. Tronçon 11 : Création d'une voie verte sur une partie du tronçon. Tronçon 12 : Création d'une voie verte avec une aire de repos et des plantations d'arbres et d'arbustes. Nécessite d'abattre quelques arbres. Tronçon 13 : Création d'une voie verte. Pour le franchissement de l'autoroute, il est prévu de modifier le profil en travers de voirie afin d'intégrer la voie verte sur l'ouvrage existant. Tronçon 14 : Ajout de jalonnement, de panneaux et logo cycle. Mise en place de zone 30. Tronçon 15 : Aménagement de surlargeur tous les 200 m environ afin de faciliter le croisement des véhicules et des cycles.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le projet permettra de relier Port-Jérôme-sur-Seine à la gare de Breauté par voie cyclable.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Les acquisitions foncières peuvent nécessiter la mise en œuvre de différentes procédures plus ou moins conséquentes, allant de l'acquisition amiable à l'expropriation, nécessitant alors une Déclaration d'Utilité Publique (DUP).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Creation de voie verte et piste cyclable bidirectionnelle Creation d'aires de repos Decalage et reduction de la largeur de la chaussee sur l'ouvrage de la D910 passant au dessus de l'autoroute Implantation d'une voie verte sur ce pont	(3 700, ml) (3, aires) (Reduction a 6,5 m de large, m) (Largeur de 2 m + 0,5 m de bordure de non franchissement, m)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. :

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. :

Point de d'arrivée : Long. :

Communes traversées :

Lillebonne, Gruchet-le-Valasse, Bolbec, Saint-Jean-de-la-Neuille, Beuzeville-la-Grenier

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de Lillebonne, Gruchet-le-valasse,Bolbec,Saint-jean-de-la-neuille, Beuzevill-la-grenier.
Projet majoritairement en zonage A et U avec quelques portions en zonage N et AUc

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	ZNIEFF parfois tres proche de l'itineraire du projet
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Arrete de protection de biotope le plus proche a 4,7 km du projet
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	PNR le plus proche a 1.1 km du projet.Reserve naturelle nationale la plus proche a 7,1 km du projet

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Le plan de prevention du bruit dans l'environnement (PPBE) de la Seine-Maritime 3eme echeance a ete reconduit le 15 mai 2025 et vaut Plan de prevention du Bruit dans l'environnement de 4eme echeance.Les routes du present projet ne sont pas concernees par le PPBE
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	Projet dans le SPR de Lillebonne et traversant 8 protections aux abords de monuments historiques
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	PPRT de la zone industrielle de port-jerome zonage hors projet
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	approuve par arrete prefectoral le 7 aout 2014
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	ZRE de l'Albien en partie sur la zone du projet
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☒	☐	Perimetre de protection eloignee et rapprochee
Dans un site inscrit ?	☐	☒	site inscrit le plus proche a 1 km

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Site Natura 2000 le plus proche a 2.7 km : les marais vernier, Risle Maritime (FR2300122)
D'un site classé ?	☐	☒	Site classe le plus proche a 1.5 km du projet : les Allees du Chateau de Saint-Jean-de-Folleville

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Les terrassements seront essentiellement en déblai Les déblais seront évacués en site approprié
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Nécessite d'importer des matériaux pour la création des voies vertes
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Suppressions de quelques arbres Neanmoins des plantations d'arbres et d'arbustes sont prevues dans le projet
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Perte en terres agricoles d'environ 5 800m ²
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☒	☐	Transport de matieres dangereuses (gaz naturel et produits chimiques) traverses ou a proximite du site du projet. Presence de site BASIAS et BASOL Presence d'ICPE
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Exposition faible au retrait-gonflement des argiles, zones sujettes aux debordements de nappes Presence de cavites souterraines et de mouvements de terrain a proximite
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Un reperage d'amiante avant travaux et d'HAP dans les enrobes existants sur les troncons 1,4,6,8 et 10 sont prevus

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Deplacement des cyclistes sur des voies adaptees Troncon4 : deplacement de la piste cyclable du trottoir vers la chaussee Troncon8 : potentielle modification du sens de circulation sur la rue Alcide Damboise a Bolbec avec creation d'un feu sur le croisement Alcide Damboise / Gisel Petit - Autre solution : contre-sens cyclable.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	En phase chantier uniquement
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Nuisance sonore des voies routieres presentes
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☒	☐	Nuisance olfactive des voies routieres presentes
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	En phase chantier potentiellement
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	En phase chantier potentiellement
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Pas d'impacts visuels previsibles mais l'avis d'un ABF sera demande
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Acquisitions foncières nécessaires dont quelques parcelles aujourd'hui cultivées représentant environ 5 800m ²

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Les incidences sont détaillées en annexe 8 Les incidences sont: -Le foncier avec nécessité d'acquisition entraînant une perte en terres agricoles de 5 800m²; -Le bruit et les vibrations en phase travaux; -La suppression d'une quinzaine d'arbustes / arbres

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les mesures ERC sont décrites en détail en annexe8 Le projet prévoit: -La modification du tracé pour éviter l'abattage de certains arbres et arbustes; -La compensation des arbres et arbustes supprimés; -La limitation des nuisances sonores et vibratoires en phase chantier; -La limitation de l'imperméabilisation des sols sur le tronçon1; -Une adaptation de la période de travaux concernant la suppression des arbres et arbustes pour ne pas impacter la faune; -Des mesures en cas de déversement accidentel de pollution.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au vu des incidences du projet et des mesures prévues pour atténuer les effets négatifs, une évaluation environnementale ne semble pas nécessaire. En effet, le projet ne présente pas d'impacts résiduels suite aux mesures apportées. De plus, ce projet est vertueux d'un point de vue environnemental du fait du report modal prévisible de la voiture sur le vélo.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom BELGHACHEM

Prénom KAMEL

Qualité du signataire Vice-Président en charges des Mobilités

À Lillebonne

Fait le 10-10-2025

Signature du (des) demandeur(s)